

Département de l'Aisne

Arrondissement de

Saint-Quentin

Canton de Bohain

Commune de

SEBONCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2009

Présents : Monsieur Gérard FEUILLETTE Président,
 Mesdames Sylvie DUBOIS, Cathy LEMAIRE, Valérie DESSENNE, Viviane VENET.
 Messieurs Bernard LEMAIRE, Hugues LEGRAND, Frédéric BRENOT, Jean-Francis BOULANGER, Jean-Bernard VENET, François LEFEVRE, Bernard GLADIEUX, Jean-Michel BOUCHEZ, Dominique MINCHEZ.

Absent excusé : Monsieur Alvaro GONCALVES.

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel BOUCHEZ.

Date de convocation : 26 novembre 2009

Le compte rendu de la séance du 23 septembre 2009 est approuvé.

TARIFS 2010

❖ Tarifs de remboursement pour tout article cassé, ébréché ou manquant

➤ Assiettes plates, creuses, à dessert	2, 30 €
➤ Assiettes à steak	3, 20 €
➤ Assiettes à couscous	5, 00 €
➤ Tasses	2, 30 €
➤ Couteaux, fourchettes, cuil. à soupe, à café	0, 75 €
➤ Carafes	3, 05 €
➤ Plats	15, 25 €
➤ Fourchettes et cuillères à servir, louches	4, 60 €
➤ Coupes à champagne et grands ballons	1, 55 €
➤ Petits ballons	1, 25 €
➤ Corbeilles à pain	6, 10 €
➤ Plateau	10, 70 €
➤ Verseuse isotherme	10, 70 €
➤ Saladier en verre	10, 70 €
➤ Coupelle en verre	3, 05 €
➤ Bol	0, 75 €
➤ Tire bouchon	3, 05 €

❖ Locations salle des fêtes

Location avec vaisselle	Seboncourtois	Hors commune
1 journée (repas, expo, ...)	150 €	220 €
2 journées (repas, expo, ...)	220 €	300 €
Vin d'honneur ou lunch	72 €	120 €

Enterrement (réunion de famille)	37 €	80 €
Location aux sociétés locales	80 €	/

Location sans vaisselle	Seboncourtois	Hors commune
1 journée (repas, expo, ...)	115 €	165 €
2 journées (repas, expo, ...)	160 €	230 €
Vin d'honneur ou lunch	52 €	100 €
Enterrement (réunion de famille)	20 €	65 €
Location aux sociétés locales	60 €	/

Un forfait de **20 euros** devra être versé en cas d'utilisation du lave-vaisselle.

Lorsque la salle sera louée le samedi pour un repas, le tarif 2 jours sera automatiquement appliqué.

Un forfait de **20 euros** sera réclamé pour l'utilisation d'un camion frigo ou autres installations frigorifiques extérieures branchées sur le réseau électrique de la salle des fêtes.

Toute réservation de la salle (sauf associations locales) entraînera le versement d'arrhes égal à la moitié du coût de la location.

En cas d'annulation de réservation, une indemnité de dédit égale aux arrhes versées est acquise au profit de la commune (sauf cas de force majeure).

Les associations locales bénéficieront de deux locations gratuites par an.

Les locations supplémentaires leur seront facturées après utilisation de la salle. Elles verseront un dédit de 20 € en cas d'annulation moins de deux mois avant la date de location (sauf cas de force majeure).

La location est gratuite pour toutes manifestations organisées en partenariat avec la mairie.

❖ **Garage** : 13 € par mois

❖ **Cimetière**

INHUMATIONS :

a) en pleine terre

pour un adulte **58 €**

pour deux adultes **70 €**

pour un enfant de moins 7 ans **32 €**

b) dans un caveau **32 €**

EXHUMATIONS :

a) pleine terre

un adulte **64 €**

deux adultes **87 €**

un enfant de moins de 7 ans **32 €**

b) caveau **32 €**

CAVEAU PROVISoire

Droit d'entrée, nettoyage, désinfection **32 €**

Taxe de séjour au dessus de 24 heures et par mois **20 €**

Taxe de séjour après 6 mois et par mois **32 €**

(chaque mois commencé est dû en totalité)

CONCESSIONS

Dimension caveau d'une personne 2,50 x 1,20 m

Dimension caveau 2 personnes 2,50 x 2,55 m

Concession trentenaire 20 euros/m²Concession cinquantenaire 31 euros/m²**COLUMBARIUM**

Ouverture d'une case 8 €

Concession trentenaire 460 €

SUBVENTIONS 2010 AUX SOCIETES LOCALES

Le conseil municipal vote les subventions comme suit :

- U.S.S. 2 100 € (14 pour)
- Ensemble Musical Seboncourtois 2 100 € (14 pour)
- La Boule Seboncourtoise 300 € (13 pour)
Mr Venet, membre du bureau, ne participa pas à la délibération.
- Société de chasse 300 € (13 pour)
Mr Boulanger, président de l'association, ne participe pas à la délibération.
- Chœur Show 300 € (14 pour)
- Les Amis de l'école 300 € (13 pour)
Mr Legrand, président de l'association, ne participe pas à la délibération.
- Energym Seboncourtoise 300 € (14 pour)
- Comité des fêtes 600 € (14 pour)
- Archers de Seboncourt 300 € (14 pour)
- Association Enduriste Seboncourtoise 300 € (14 pour)
- Club des Supporters 300 € (14 pour)
- Anciens Combattants 300 € (14 pour)
- Body rythmique 300 € (14 pour)

Les subventions ne seront mandatées qu'après fourniture du bilan annuel de chaque société.

SUBVENTIONS DIVERSES

Une subvention de 40 € sera versée en 2010 aux organismes suivants :

- La Croix d'Or de l'Aisne
- Association française des sclérosés en plaques
- Ligue Nationale contre le cancer
- Association des paralysés
- Association française contre les myopathies
- S.O.S. Mucoviscidose
- Croix-Rouge française
- Secours Populaire
- Prévention Routière

Une subvention de 100 € est accordée à l'ADMR.

La demande de subvention de la J.P.A. de l'Aisne est rejetée.

MODIFICATION VOIRIE COMMUNALE

Le conseil municipal prononce le classement définitif dans les voies communales de la VC n° 18 Ruelle Cliquette sur une longueur de 80 mètres.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET 2009

La décision modificative n° 3 au budget 2009 est votée comme suit :

<u>Fonctionnement dépenses</u>	0 €
C/66111 Intérêts des emprunts	- 13 784 €
C/023 virement à la section d'investissement	+ 13 784 €
<u>Investissement dépenses</u>	+ 13 784 €
C/1641 Emprunts	+ 13 784 €
<u>Investissement recettes</u>	+ 13 784 €
C/021 virement de la section de fonctionnement	+ 13 784 €

MODIFICATION STATUTAIRE DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VERMANDOIS

Le Conseil Municipal décide de modifier et d'ajouter aux statuts de la Communauté de Communes la compétence « Définition des objectifs et des actions concertées en matière de prévention de la délinquance et des incivilités, de lutte contre les dépendances et contre les actes de violence, dans le cadre du conseil de sécurité et de prévention de la délinquance du Pays Saint-Quentinois ».

TICKETS RESTAURANT

Le Conseil Municipal décide d'instaurer le système des tickets-restaurants au bénéfice du personnel communal titulaire et stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2010 (12 titres par mois d'une valeur faciale de 5 € au prorata de la durée hebdomadaire de travail et pris en charge à concurrence de 50 % par l'agent et 50 % par la commune).

ACQUISITION BANCS DE TOUCHE STADE

Le Maire expose qu'un délégué de la commission régionale des terrains et équipements a contrôlé les installations du stade le 30 septembre dernier. Suite à cette visite, il s'avère que doivent être installés des bancs de touche pour permettre l'homologation.

Le conseil municipal décide donc l'acquisition de cet équipement.

AMENAGEMENT SECURITAIRE ANGLE RUELLE ROUSSE-RUE FERNAND CLEMENT

Afin d'empêcher le stationnement de véhicules et ainsi améliorer la visibilité à l'angle de la ruelle Rousse et de la Rue Fernand Clément, le Maire propose d'installer des bornes ou autres sur une partie du trottoir longeant la maison sise 42 rue Fernand Clément.

Considérant qu'il revient aux automobilistes de s'assurer qu'ils ne stationnent pas à des endroits gênants pour la visibilité, il est décidé, dans l'immédiat, de surseoir à ce projet.

AFFAIRES DIVERSES

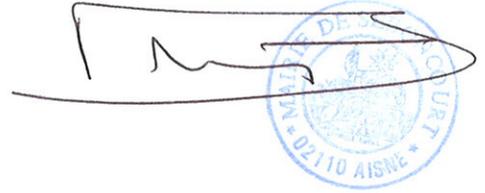
- ❖ Le Maire fait part :
 - de la lettre de remerciement de l'Ensemble Musical Seboncourtois pour la subvention allouée pour l'acquisition d'une trompette.
 - du compte rendu de la commission des associations établi à la suite de la rencontre des sociétés locales.
 - du départ du Docteur Plag à compter du 31 décembre 2009.
- ❖ Madame Cathy LEMAIRE demande que soit nettoyé ou remplacé le miroir permettant de visualiser les véhicules rue Fernand Clément, à la sortie du chemin de la Nation.

La séance est levée à 19 heures 55.

Le Secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le 3 décembre 2009,
Le Maire,
Gérard FEUILLETTE



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gérard Feuillette'. To the right of the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'TRIBUNAL DE PAIX' at the top, '02110 AISNE' at the bottom, and 'COURT' on the right side. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a bird, possibly a rooster or a similar symbol, perched on a base.